

MAIRIE DE FERRIERES SUR SICHON

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AOUT 2009

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 5 août 2009, à 20 heures, à la salle de la mairie, sous la présidence de Jean-Marcel LAZZERINI, Maire.

Présents : LAZZERINI Jean-Marcel, LAFAYE Jean-René, FRADIN François, BASMAISON Daniel, GRELIER Jacky, BASMAISON Odile, BLETTERIE Jean-Paul, , DUZELLIER Pierre, GITENAY Pierre, POYET Pierre, SAINT ANDRE Bernard.

Absents excusés : DESBATISSE Michel (pouvoir à BLETTERIE Jean-Paul), MOULINOUX Laurent.

Absents : DEHE CASTERA Anne, RIAUX Caroline.

1. PROGRAMMATION INVESTISSEMENT 2010-2012

Le Maire informe les élus que le Conseil Général souhaite connaître les programmes d'investissement non chiffré pour fin août 2009 afin de pouvoir concourir à l'attribution de subventions départementales.

Station d'épuration, lotissement, aménagement du bourg, voirie, bâtiments communaux, logements locatifs constitueront ce programme validé par le conseil municipal.

Le Maire signale que le Président de la Communauté de Communes visitera les communes, courant septembre, pour prendre connaissance de ces programmes d'investissement.

2. LOTISSEMENT ET STATION D'EPURATION

Le Maire rappelle que la Police de l'Eau (D.D.A.F.) a bloqué le dossier de projet du lotissement tant que le conseil municipal n'aura pas fourni et validé un échéancier de travaux pour augmenter et mettre aux normes la station d'épuration.

Le Maire a contacté M. GOT du BDQE pour bâtir de concert le calendrier suivant :

15/9/2009 : lancement d'une consultation de bureaux d'études

1/11/2009 : remise des dossiers d'offres

1/12/2009 : analyse des offres et choix du maître d'oeuvre

1/1/2010 : commencement de l'étude

juin 2010 : remise du dossier de consultation des entreprises et dépôt des demandes de subventions (à ce jour à hauteur de 70%)

juin 2011 : commencement des travaux

Le Conseil Municipal approuve cet échéancier pour le transmettre à la Police de l'Eau.

3. EMPRUNT POUR TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BOURG

Ces travaux débuteront début septembre : le SIVOM de la Vallée du Sichon remplacera les conduites d'eau. Le parvis de l'église sera réalisé non pas en enrobé mais en béton désactivé qui offre une meilleure adhérence pour les piétons.

Sur un montant global TTC de 122 000 €, les diverses subventions se montent à 47000 € et 76000 € restent à la charge de la commune.

La commune n'ayant pratiquement plus aucun emprunt en cours, il est décidé de recourir à ce mode de financement pour couvrir le montant de ces travaux.

4. CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Une vingtaine de candidatures ont été reçues pour remplacer Mme FLEURY Joëlle. La commission du personnel communal a sélectionné six candidats qui ont été reçus le 13 juillet 2009. Elle propose de retenir l'un d'entre eux : Mme GOURLIN Sabine domiciliée « gare de Lavoine », commune de Laprugne. Les nouvelles dispositions gouvernementales permettent la prise en charge par l'Etat de 90% du coût salarial pendant 2 ans pour un travail hebdomadaire pouvant aller de 20 à 35 h.

Le Conseil Municipal retient un horaire hebdomadaire de 35 h dont 20 h à l'école.

5. PREPARATION RENTREE SCOLAIRE 2009-2010

L'effectif subira une forte baisse puisqu'on prévoit entre 45 et 49 élèves contre près d'une soixantaine cette année.

6. AVIS SUR CERTIFICATS D'URBANISME

Le Maire rappelle que les communes doivent se prononcer sur les certificats d'urbanisme sollicités par les personnes qui envisagent de construire une maison d'habitation. Elles doivent prendre en charge, si besoin, les travaux d'extension des sources d'énergie (électricité et eau) dans la mesure où la distance d'amener au droit de la parcelle est inférieure à 100 m.

M. LAURENT Bernard – hameau Cheval Rigon – sollicite un tel certificat pour un terrain limitrophe de son actuelle habitation et situé au-delà de celle-ci sur le chemin menant à Recost. Une extension de réseaux d'environ 70 m est nécessaire.

M. GIRE Frédéric sollicite également cet avis pour un terrain situé sur le chemin de la Gièze, en face de l'arboretum ou au village Fournier sur le chemin de la Croix Rouge. Dans les deux cas, l'extension est inférieure à 100 m.

Un avis favorable est accordé aux demandeurs par le conseil municipal.

7. COURRIER DE M. RIBOULET JEAN-LUC

M. RIBOULET souhaiterait acquérir la parcelle que la commune vient juste d'acheter dans le but de démolir la maison « Balichard ». Le conseil municipal est surpris par cette demande alors que ce bien avait été proposé en son temps au demandeur. La commune a procédé à cette opération pour sécuriser l'endroit. Lorsque la démolition sera intervenue et la parcelle nettoyée, la demande de M. RIBOULET sera examinée mais le conseil municipal s'accorde à penser qu'il n'est pas opportun de vendre la totalité de cette parcelle.

8. AFFAIRES DIVERSES

- courrier de M. SJAMAAR Frans du Mallot.

Cet habitant signale au maire que le chemin reliant le Bois Blanc au Mallot est peu large et présente peu de facilités d'écoulement des eaux pluviales. Le Maire rappelle que M. SJAMAAR a acquis cette habitation alors desservie par un chemin à peine carrossable et étroit, que lors de son installation encore récente, la commune a procédé à des travaux pour élargir la voie à son maximum et a procédé aux terrassements nécessaires pour faciliter au mieux le ruissellement des eaux. Elle tentera d'améliorer la situation en procédant à des saignées mais ne saurait garantir un résultat probant et satisfaisant pour l'intéressé.

- courrier d'habitants de Boucher, Orléans et Basse-Roche pour obtenir un arrêt du car scolaire pour conduire les enfants à l'école communale de Ferrières sur Sichon.

La commune a relayé cette demande et le Conseil Général vient de donner une réponse négative car aucun circuit existant ne passe à proximité. Sa création engendrerait un allongement journalier de 7,8 km, surcoût trop important pour le département.

Le conseil municipal s'étonne de cette réponse car le car de ramassage scolaire de l'école communale qui part du Mayet de Montagne passe au croisement de la route reliant ce village à Ferrières et du chemin accédant aux hameaux précités.

Le conseil municipal demande au Conseil Général un réexamen de ce dossier.

- demande d'élargissement du chemin menant à Pajean.

Cette demande a été présentée lors de la précédente réunion du conseil municipal afin d'améliorer l'exercice d'un négoce de véhicules. La commission chargée des chemins communaux s'est rendue sur place et ne voit pas comment on peut élargir cette voie sur laquelle ont déjà circulé des grumiers.

- compte rendu de la rencontre entre les représentants du conseil municipal et M.Mme SERRE Frédéric au sujet de l'état de l'arboretum

Les intéressés procéderont en temps opportun au déplacement des ruches dans un autre environnement et la commune nettoiera les allées de visite.

Le conseil municipal recherche un moyen de valoriser le chalet.

- examen de problèmes divers

abords du stade municipal : ils sont agréables mais il subsiste les vestiges d'un WC condamné depuis fort longtemps en face de la passerelle. Malgré son inutilisation, cette construction justifie une condition d'homologation du stade lequel doit offrir des toilettes indépendantes pour les joueurs et le public.

terrain de jeux pour enfants au square et présence du bief : l'attention est attirée sur le fait que les jeux se situent à proximité et en surplomb du bief dont l'accès est protégé par une rambarde ne pouvant pas empêcher les enfants en bas âge de tomber dans l'eau. Un parent avec deux enfants ou plus ne peut être à la fois aux jeux à ressorts et près du bief. La possibilité de pose d'un grillage à cet endroit sera examinée.

monument aux morts – dorure des noms des enfants de Ferrières morts pour la France : un devis sera demandé pour la rénovation des écrits.

dégradation du mur extérieur du chœur de l'église : le crépis se dégrade en certains endroits accentué par la présence de nombreux pigeons et des pierres sont déjà tombées. Rien d'alarmant mais l'évolution de la situation est à surveiller.

éclairage intérieur de l'église : le type de projecteurs installés génèrent la rupture des filaments des ampoules de façon très répétitives. Un changement de projecteurs sera recherché pour ceux qui posent problème.

La séance est levée à 22h10 min

Compte-rendu vu par le Maire,

Les Rédacteurs : Pierre POYET et François FRADIN